

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES

Enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement  
DE LA COMMUNE D'ALLARMONT

En application des dispositions de l'arrêté N°104 du 22/12/2020 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le projet du zonage d'assainissement de la commune d'Allarmont sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours du lundi 25 janvier 2021 à 09h00 au vendredi 26 février 2021 à 17h inclus.

L'autorité environnementale a émis la décision de ne pas soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale.

M Alain LAMBLE, retraité, désigné par le Tribunal administratif de NANCY, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie d'Allarmont, siège de l'enquête : 29, rue Henri Valentin 88110 ALLARMONT aux heures et jours habituels d'ouverture : mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h.

Il sera également consultable sur le site dédié <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88007.html>, lien accessible également en page d'accueil du site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rubrique enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : M le Commissaire-Enquêteur, mairie d'Allarmont 29, rue Henri Valentin 88110 ALLARMONT

ou par courriel à l'adresse suivante : [contact@mairie-allarmont.fr](mailto:contact@mairie-allarmont.fr).

ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante

<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88007.html>, lien accessible également en page d'accueil du site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rubrique enquête publique.

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public : Salle Jeanne D'Arc 8, rue de l'Abbé Matthieu 88110 ALLARMONT les jours et heures suivants :

- Le lundi 25 janvier 2021 de 9h à 12h
- Le jeudi 4 février 2021 de 14h30 à 17h30
- Le mercredi 10 février 2021 de 14h30 à 17h30
- Le samedi 20 février 2021 de 09h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur assurera également deux permanences téléphoniques :

- Le vendredi 5 février 2021 de 14h00 à 16h00
- Le mardi 16 février 2021 de 14h00 à 16h00

La prise de rendez vous se fera à l'accueil de la mairie d'Allarmont ou par téléphone au 03 29 41 16 08.

Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dans les locaux au 1 rue Carbonnar BP 10116 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES. Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal dont le public trouvera copie dans les panneaux d'affichage de la commune d'Allarmont. Les informations seront également consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rubrique enquête publique.